

Editorial

Parait 8 fois par année - tirage: 5000 ex.

Rédaction: M. Robert Borgis, Ch. Du-Villard IO - 1219 Châtelaine Tél. 022 970.13.60 - Fax 022 970.13.61 rborgis@gmail.com

Réalisation, Publicité, Mise en page

AA Actual Pub SA, Tél.022 343.03.43 Dominique Poupaert & Benoît Stolz

Photos couverture : Dominique Poupaert

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur. Reproduction autorisée avec mention de la source.

Correspondance:

Ass. des Intérêts d'Aïre-Le Lignon M. Vetterli, président Case postale 114 - 1219 Aïre

Comité 2010-2011

Président : M. Hans-Ruedi Vetterli Ch. Crest-des-Isles 10 - tél. 022 797 24 59 e-mail: hans-ruedi.vetterli@e-clipx.ch

Membres:

Mmes Huissoud, Lachat et Leubaz. MM. Alarcon, Ardite, Borgis, Leubaz, Paley et rey-Mermier

Cotisation annuelle 2010:

Frs 25.- minimum CCP 12-15388-4

Prochaine parution : mi-octobre 2010 Délai de remise des textes : 20 septembre 2010

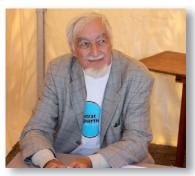
On se remet au boulot!

A peine bouclé le dernier numéro de notre bulletin distribué avant les vacances estivales que la marche inéxorable du temps que rien n'arrête oblige le rédacteur à s'installer devant son clavier et se triturer les méninges pour composer l' «édito» de l'Echo de la rentrée. En effet, pour la plupart des lectrices et des lecteurs le réveille-matin a repris du service pour tirer du lit toutes celles et tous ceux qui ont dû – pas toujours avec un enthousiasme délirant – reprendre le chemin de l'usine, du bureau ou de l'école.

Ainsi, notre vie quotidienne a repris ses droits avec toutes les obligations et problèmes qu'elle compote (horaires à respecter, stress des déplacements et de la circulation, etc.)et à chacune et à chacun l'équipe rédactionnelle souhaite

Bonne reprise et bon courage!

Comme chaque année – cent fois sur le métier, remettez l'ouvrage – nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger – et même de nous inquiéter –sur le futur de nos jeunes. Quel sera leur avenir avec le chômage qui les guette et qui risque de les frapper, la drogue, cette illusion impitoyable, qui ne compte plus ses victimes.



Robert Borgis

Pour les jeunes – du moins les plus jeunes – c'est aussi le retour à l'école avec ses règles, ses devoirs et ses obligations que l'on a parfois tendance à oublier ou à négliger. Nouvelle période d'éducation qui commence et l'occasion de rappeler aux parents et aux enseignants l'écrit de Jean-Jacques Rousseau qui, à ce temps-là déjà, mettait à l'honneur les exigences de l'éducation dans le respect de la liberté et de la dignité de l'enfant.. « Respect » qui change la vie clame une campagne lancée quelques temps déjà, notion qui malheureusement semble se perdre quand on constate les incivilités en nombre croissant dans nos quartiers.

Renseignements utiles

Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon c/o Mr Vetterli • Case Postale 114 • 1219 Aïre

Mairie de Vernier Rue du Village 9 Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil et cimetière (sur rendez-vous) tél 306 06 30 Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Service social communal tél. 022 306 06 70 rue du Village 1 Ouvert de 9h à 12h. et de 13h30 à 16h

Arcade Emploi Jeunes tél. 022 797 34 29 av. Edmond-Vaucher 5

Permanence juridique Un mardi sur deux sur rendez-vous (voir avec Service social communal)

Service de la petite enfance tél. 022 306 06 80

Rue du Village 1

Location des locaux communaux tél. 022 306 07 60

fax 022 306 07 61

Centre d'entretien de Vernier tél. 022 306 07 00

Via Monnet 3 fax 022 306 07 01

(récupération, routes équipement, espaces verts)

Levée des ordures Transvoirie

tél. 022 306 15 15

Service des sports Bois-des-Frères 30 tél. 022 306 07 70 Secrétariat le matin

Piscine du Lignon tél. 022 796 62 96

Police municipale rue du Village, 38 tél. 022 306 06.50

Sapeurs-pompiers de Vernier
M. Silvano Porta, capitaine

Ch. terroux 8c - 1216 Cointrin

 Sauveteurs-auxiliaires
 tél. 022 738 36 89

 M. Eric Cochard, chef
 ou 079 430 90 51

Gendarmerie genevoise tél. 022 427 93 21 Poste de Blandonnet

L'arbre à jouets tél. 079 401 51 04 Ludothèque du Lignon, Pl. du Lignon 32 Pour jouer sur place et emprunter - Lun: 16-18h30 - jeu: 15h30-18h Pour jouer sur place uniquement petits et parents - mer: 9-11h

Tout public - mer: 14-17h

Boutique 2000 du déjà porté tél. 022 796 61 84

Pl. du Lignon 32 – rez inf. derrière église catholique

Lun: 14-17h - 1er lundi du mois de 14 à 19h - Jeudi de 15h30 à 18h.

(Vente seulement)

Bibliobus

Place du Lignon • un lundi sur deux: 11h-13h et 14h – 18h30

Bibliothèques municipales

Châtelaine av. de Châtelaine 83a tél. 022 797 16 82 Lun: 14-18h - mar: 14-18h - merc: 9-12h et 14-18h - jeu:16-20h

Avanchets Galerie marchande **tél. 022 797 05 55** lun: 15h45-19h45 - mar: 14-18h - merc: 14-18h - vend: 14-18h et sam: 10-12h

Vernier-Village rue du Village 57-59 tél. 022 341 04 91 lun et jeu: 14-18h - mar: 16-20h - merc: 9-12h et sam: 10-12h

Echos

Août - Septembre

Le **mois d'août** était chez les Romains, avant l'empereur Auguste, appelé «*sextilis*» étant le sixième mois de l'année, il fut ensuite désigné, en l'honneur de l'empereur, sous le nom d' «*Augustus*» pour arriver jusqu'à nous avec une seule syllabe « août ». Durant ce mois, à Rome, on célébrait la fête des esclaves et des servantes, tandis que les Grecs organisaient les jeux néméens institués par Hercule.

Du 1er au 31 août, les jours diminuent de 90 minutes et le 23 août, à 7 h 28, le Soleil entre

dans le signe de la Vierge, dont les natifs sont des êtres ordonnés, pragmatiques, réservés et intellectuels, préférant une vie rangée et modeste. Incapable d'agir avec précipitation ils choisissent d'évoluer dans la vie selon un plan longuement réfléchi.

Septembre a toujours conservé, chez les Romain, son nom qui désignait la septième place qu'il occupait d'abord dans le calendrier de Romulus, quoiqu'il devint par la suite le huitième, puis le neuvième mois. Chez les Egyptiens, il était appelé «*Paophi*» et chez les Grecs «*Boedromion*» et c'est durant ce mois qu'étaient célébrés, tous les ans, les petits mystères et, tous les cinq ans, les grands mystères Eleusis, (20 km au sud-ouest d'Athènes), dans le temple de Demeter, déesse de l'agriculture et des moissons.

Du 1er au 30 septembre, les jours décroissent de 96 minutes. Le 23 septembre, à 5 h 10, commencement de l'automne avec l'entrée du Soleil dans le signe de la Balance.



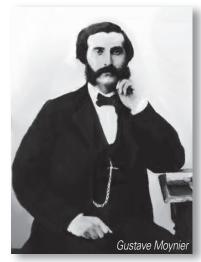
Les natifs de ce signe se caractérisent par un manque d'agressivité et un sens aigu des valeurs sociales et leur aversion pour les querelles et les conflits et ils aspirent à l'harmonie et à la tranquillité au sein de la société. Enthousiastes, optimistes et soucieux de plaire, ils ont également une gaieté rayonnante et sont particulièrement appréciés pour leur bonne humeur et leur humour. Par contre, ils n'aiment pas agir seuls et demandent constamment l'approbation d'autrui.

Le dicton du mois

Septembre humide, pas de tonneau vide

Echo du passé

Le dimanche 21 août 1910, décès à Genève de Gustave Moynier, philanthrope suisse et président du Comité international de la Croix-Rouge. Né à Genève le 21 septembre 1826, il descendait d'une famille genevoise riche et établie, constituée de marchands et banquiers. Il étudia le droit à Paris et obtint son doctorat en 1850. De par sa confession calviniste, son intérêt pour les oeuvres de charité et les problèmes sociaux se développa très tôt.



La rencontre entre Gustave Moynier et Henry Dunant est à la base de la création de la Croix-Rouge. Elle a eu lieu grâce à la publication du livre de Dunant, «Un Souvenir de Solferino». A le lire, Moynier, bien que peu intéressé par les questions de querre à cette époque, est immédiatement emballé par les idées de Dunant et choisit tout de suite d'aller le rencontrer pour mettre en place le projet. Leur rencontre a donc lieu au domicile de Dunant, mais ce dernier, bien que flatté par l'intérêt que porte Movnier à ce proiet, ne s'emballe pas vis-à-vis de ses idées. Cette réticence est due au fait que Moynier, un très bon organisateur, prévoit déjà de tout planifier, et donc de prendre en quelque sorte les commandes de cette initiative, ce qui gène Dunant.

Président du Comité international de la Croix-Rouge, il ne quitta son poste qu'à sa mort, après 47 ans d'activité

Le saint du mois

Saint Gilles est fêté le 1er septembre. D'origine grecque, il vécut en ermite dans les forêts près de Nîmes dans le Gard où il fonda une abbaye qui prit son nom : Saint Gilles du Gard. Menant une vie de religieux contemplatif, on raconte qu'une biche, ayant appris qu'il avait l'estomac délicat, venait chaque jour le voir et se laissait traire comme une chèvre pour lui permettre de suivre un régime lacté qui convenait à sa santé.

Sa popularité lui vint de ce que le monastère, construit dès le 6ème siècle, se trouvait sur l'un des itinéraires de Rome à Compostelle. Les pèlerins s'y arrêtaient et chantaient les louanges de saint Gilles à leur retour dans leur pays. Il est invoqué contre la panique, la stérilité, la folie ou les frayeurs nocturnes et est considéré comme le patron des handicapés.

La pensée du mois

Il est souvent préférable d'être très actif, plutôt que de penser trop intensément.

Louis Bromfield 1896-1956

En direct de la Mairie



Autorisations de construire du 4 juin au 30 août 2010

J.-D. Kern

construction un couvert à voiture ch. du Renard 74

M. Bernet

agrand. et rénov. villa, couvert à voiture ch. de la Herse 10

Commune de Vernier

Transformation bâtiment industriel en centre sportif de quartier provisoire ch. de Château-Bloch 1

M. et Mme Lehmann

aménagement d'un bar à pâtes, création terrasse rte Bois-des-Frères 32

DCTI-Service bâtiments

construction annexe bâtiment administratif ch. de la Verseuse 17

J.H.Seckel

construction bâtiment de peu d'importance ch. du Crest-des-Isles 11

P. Briand

construction piscine, mur soutènement, terrasse ch. de l'Alouette 17

Conseil municipal

Séance du mardi 29 juin 2010

Sous la présidence de M. Yves Magnin, PDC) le législatif verniolan s'est réuni avant la pause estivale et a pris les décisions suivantes :

Acceptation, par 19 oui, 8 non et 6 abstentions (MCG/UDC) d'une motion socialiste invitant le Conseil administratif à s'assurer que tout emprunt de la commune n'est prioritairement pas souscrit auprès d'un établissement finançant la fabrication des bombes à sous munitions et à ne pas reconduire, à échéance, les emprunts contractés auprès des établissements liés au financement de la fabrication de bombes à sous munitions.

La motion socialiste demandant l'organisation, avant les élections municipales, d'une journée citoyenne, visant à promouvoir la citoyenneté sur la commune, faire mieux connaître les institutions, permettre aux partis de se présenter et réduire l'abstentionnisme, est acceptée par 28 oui et 5 abstentions

La motion invitant le Conseil administratif de continuer l'étude dans le cadre d'un comité de pilotage «vélo libre service» visant la mise en place d'un système de location de vélos sur la commune est acceptée à l'unanimité.

Le crédit de CHF 265'000. – destiné à l'acquisition d'une balayeuse en remplacement de l'actuelle est accepté à l'unanimité.

Le crédit de CHF 1'390'000, -- destiné à la réalisation d'un couvert abritant six terrains de badminton dans le complexe sportif des tennis de Vernier, est accepté par 32 oui et 1 abstention.

Une motion du groupe libéral invitant le Conseil administratif à mettre sur pied, chaque année, une œuvre de musique classique ou une pièce de théâtre en alternance et d'offrir, en collaboration avec le Département de l'instruction publique une initiation à la culture pour les jeunes Verniolans scolarisés, en les invitant à une représentation d'un des spectacles mis sur pied par la commune avec explication de l'œuvre et de sa mise en scène, est acceptée par 27 oui et sept abstentions.

La réunion de parcelles communales et la radiation d'une servitude de distance et de vue afin de réaliser le projet d'extension du Centre d'entretien de Vernier sont acceptées à l'unanimité, de même que le crédit de CHF 199'124. – pour la participation aux travaux de construction de places d'abri de protection civile dans les sous-sols des nouveaux immeubles de la rue de la Coupe Gordon-Bennett.

Les demandes crédits pour les travaux de réfection de la construction de la PC aux Avanchets, pour la réalisation d'un centre de quartier et d'un parc public au chemin de Poussy (crédit complémentaire), pour les frais de dépollution de la parcelle où se construit IKEA sont envoyées, à l'unanimité, dans les commissions concernées.

Un projet de motion «Vernier, terre d'accueil pour squatters ?» du Groupe UDC invitant le Conseil administratif à adresser un courrier au Conseiller d'Etat Mark Muller pour lui rappeler l'occupation illégale d'un terrain industriel, propriété de la Ville de Genève, à proximité de la station d'épuration et pour solliciter son intervention auprès des autorités exécutives de la Ville dans le but d'obtenir une évacuation des squatters et une

réaffectation adéquate du lieu, donne lieu à un très long débat avec les interventions notamment de Mmes Ahmari, Aubert, Gaulin, Monnier et MM Boti Kiese, Moret, Billeter, Besson, Valente, Bron, Ronget et le Conseiller administratif Yvan Rochat.

Dans les interventions, la Gauche relève qu'il ne s'agit pas de « squatters » au sens strict du mot, car ils se sont installés avec l'autorisation du propriétaire ; Mme Monnier tient à relever le manque d'équité de l'application des lois. En effet, le simple citoyen à l'obligation de demander une autorisation pour les moindres travaux ou installations ou n'a pas le droit de brûler dans son jardin quelques déchets, alors que là c'est n'importe quoi ! Au final, la prise en considération de la motion est refusée par 19 non (socialistes, verts, libéraux) contre 9 oui.

Refus également, par 22 non contre 5 oui, du projet de motion présenté par l'UDC déclarant que l'activité économique de l'entreprise Tamoil (transit, stockage, distribution d'hydrocarbures, n'est plus tolérée sur le territoire communal et invitant le Conseil d'Etat d'entreprendre toutes les démarches pour que les activités de cette entreprise soient interdites sur le territoire de la commune.

Un projet de résolution amendé présenté par M. Jean-Luc Ardite (AGT) est accepté par 17 oui contre 7 non et 9 abstentions.

Appel à l'assemblée constituante pour le maintien des droits fondamentaux

Lors de sa séance plénière du 25 mai 2010, l'assemblée constituante a voté la suppression de plusieurs droits fondamentaux tels que : le principe de non-discrimination, l'égalité homme/femme, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, le droit au logement, le droit aux allocations familiales, et une série de droits concernant la formation.

Il est encore temps pour que la constituante renouvelle l'engagement de Genève pour la justice sociale et les valeurs progressistes. Le peuple genevois a inscrit ces principes dans la constitution par votation populaire pour assurer un avenir digne aux nouvelles générations. C'est la qualité de vie des habitants du canton de Genève, et des Verniolans en particulier, qui sont en danger.

Echos

Le conseil municipal de Vernier, soucieux du bien-être de ses concitoyens, demande à la constituante le maintien de ces droits fondamentaux dans le projet de constitution qui sera présenté au peuple.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier déclare :

1) inviter les membres de la Constituante à retrouver le chemin du dialogue constructif qu'ils ont su développer pendant leur première année de travail afin de présenter au vote populaire, en 2012, un texte fondamental qui reflète les acquis des dernières décennies et qui soit capable de rassembler autour des défis à venir. Il est important de réaffirmer que certain principes, tels que : le principe de non-discrimination, l'égalité homme-femme, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, le droit au logement, le droit aux allocations familiales, l'accès aux études supérieures, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le droit à une formation initiale, l'égalité de l'accès à la formation, le droit au travail, le droit à un salaire décent, doivent être inscrit dans la future Constitution:

2) inviter le Conseil administratif à écrire à l'assemblée constituante pour lui faire part de cette résolution ;

3) inviter le Conseil administratif à contacter d'autres communes.

Nécrologie

Décès annoncés du 1er juin au 27 août 2010

Aellen née Pannatier, Simone Albertine 1923, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Berger, André Frederich 1930, rue Jean-Simonet 23 Bottallo née Werhli, Bertha 1919, av. de Crozet 16 Cattin née Trapani, Marie 1919, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Cosandey née Hamel, Jeanne Marquerit

Cosandey née Hamel, Jeanne Marguerite 1930, av. du Lignon 84

Cosandier, Charles Georges
1914, rue Osar-Bider 11
Dervishi, Fahrije
1910, av. des Libellules 2
Desusinge née Duboule, Marcelle Marie
1922, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine
Eggimann, Elsbeth
1938, av. de Châtelaine 69
Faruki née Ibrahim, Jahantab
1921, rue Grange-Lévrier 6

Fischer, Désiré Frédéric 1927, ch. des Comtoises 6 c-La Rhodanienne Gerber, Maurice Arnold 1926, rue François-Durafour 3 Good, Johann Josef 1925, rue du Village 28Hermes, Olivier, 1966, av. de Châtelaine 71 Huwiler, Nikolaaus 1942, rue Oscar-Bider 4 Imesch née Grail, Maryse Joséphine Suzanne 1942, rue Croix-du-Levant 8 Jan, Arnold Gustave 1912, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Küttel, leo Johann 1925, av. De Crozet 60 Lambert, Jean Max 1924, ch. des Platières 8

Lanz, Norbert Michel 1947, rte de Vernier 221 Lüthy née Wirtz, Gertrude 1929, ch. du Progrès 4a Mayer, François

1964, av. de Châtelaine 87 Micciarelli née Savio, Angela 1925, av. de Crozet 14 Monnet, Roger Lucien 1932, ch. des Marais 8

Monney, Hélène Liliane Léonie 1932, rue du Grand-Bay 27

Montorfani, Dolores Juliette 1926, av. du Lignon 37 Muriset, Albert Pascal

1927, av. du Lignon 70 Papé, Claude Bernard

1954, ch. J-Ph.-de-Sauvage 3 Preinfalk, Erna 1912, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Radano, Gennaro

1939, rue du Grand-Bay 4 Reymond, Claude Louis 1940 rue du Village 91 Rohrbach, Fritz

1920, ch. de Maisonneuve 12b Sigerist née Fiechter, Marcelle 1929, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Strebel, Kurt Josef

1920, ch. de l'Ecu 1 c/La Châtelaine Vicari, Jacques René

1931, ch, de l'Etang 33

Vollmer, Rolf Albert 1944, ch. des Vidollets 47g Yerli Dall'Orso née Yerli, Chatal Catherine 1956, rue Grange-Lévrier 10 Zaugg née Stigman, Karin Damaris Marie-Louise

1922, av. du Lignon 33 Zbinden, Walter Armand 1930 ch. des Grillons 6 Zocchetti, Giglio Vincenzo 1921, ch. des Platières 4

Contrat de quartier Aïre-Le Lignon

La permanence du Groupe projets du Contrat de quartier (lieu d'accueil, d'écoute, de mise à disposition et récolte des fiches projets) reprend, après la pause estivale, tous les

samedis matins de 9h 30 à 11 h 30 dans le hall du Centre commercial du Lignon

La population n'a pas à se référer à un cadre contraignant et toute idée peut faire l'objet du dépôt d'une fiche de projet, du moment qu'il s'agit d'un projet d'utilité collective.

Le Contrat de quartier : Son objectif répond à la volonté du Conseil administratif de Vernier de développer une politique sociale basée sur trois axes : participation, proximité, prévention.

Cette initiative qui a débuté dans notre quartier en 2005 est destinée, avant tout, à offrir aux habitantes et habitants des véritables outils de démocratie participative, afin qu'elles/ils proposent des projets destinés à l'amélioration de leur quotidien.

Restaurants scolaires

Le Conseil administratif a adopté le règlement sur les restaurants scolaires forma-



lisant le nouveau système de paiement des repas qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire. Ce nouveau système verra l'abandon du prépaiement par des bons et l'introduction d'une facturation mensuelle forfaitaire qui tient compte des absences possibles. En contrepartie, le prix du repas passe de CHF 7.50 à 7.25 par personne.

Une élue MCG rejoint l'UDC

Valérie Cuenca, conseillère municipale du Mouvement des citoyens genevois (MCG) à Vernier a annoncé qu'elle quittait son parti pour rejoindre les rangs de l'Union démocratique du Centre (UDC) dont elle se reconnaît mieux dans les valeurs défendues par ce parti. Jusqu'à la fin de la législature en 2011, elle continuera à siéger au législatif de Vernier en qualité d' «indépendante», cependant ce statut ne lui permet pas de participer aux travaux des commissions municipales.

Le saviez-vous?

Qu'au bas du chemin des Sellières, le canton de Genève mettait en exploitation, en 1912, un nouveau clos d'équarrissage pour remplacer celui situé à la Jonction qui faisait l'objet de nombreuses plaintes et de procès collectifs.

Avant sa mise en exploitation, il a suscité d'orageux débats au Grand Conseil à la suite desquels l'emplacement dans le Bois des Frères (choisi en raison de la proximité des voies ferroviaires) est écarté et le choix se porte au lieu dit «les îles d'Aïre» (ndlr Déjà la mauvaise habitude de refiler à Vernier ce que les autres ne veulent pas!)

Dans sa séance du 10 février 1912, le Grand Conseil adopte, avec la clause d'urgence, un crédit de CHF 11'350. – pour l'exploitation du clos et la création de deux postes de fonctionnaires, ainsi qu'une indemnité de CHF 3'000. – au Cercle des agriculteurs qui gérait auparavant les abattoirs.

Le clos d'équarrissage d'Aïre a disparu, le site ayant été submergé par les eaux du Rhône, suite à la c la construction, en 1943, du barrage de Verbois.

Viaduc de l'avenue d'Aire, un an et demi de travaux

Des travaux d'entretien et de mise en conformité sont entrepris sur le viaduc à cheval entre la ville de Genève et la commune de Vernier, au carrefour du Pont Butin. Ils comprennent le renforcement de l'ouvrage et la création d'une paroi antibruit avec également une rénovation du viaduc.

Le chantier a débuté début juillet et devrait s'achever en novembre 2011. La circulation sera maintenue durant les travaux, moyennant des déviations de voies.

Parking du cimetière d'Aïre

Ce parking situé au chemin Nicolas-Bogueret contient des places de stationnement non réglementées par une signalisation officielle et qui sont occupées pendant de longues périodes. La Commune de Vernier a demandé de réglementer la durée du stationnement par une zone bleue. La durée du parcage sera limitée à 90 minutes, sans paiement, au



Photo Gilli, Genève

moyen d'un disque de stationnement. les jours ouvrables de 8 h à 19 h.

Les Joyeux dimanches

Avec la rentrée de l'automne, le réseau solidarité d'Aïre-Le Lignon reprend l'organisation, un dimanche par mois, d'un repas simple permettant aux personnes isolées de passer un moment en bonne compagnie. La prochaine réunion aura lieu:

> Dimanche 10 octobre à 12 h 15 Centre de quartier du Lignon (sous l'église catholique)

Au menu: soupe à la courge, Lasagne, Glace vanille au coulis de fruits rouges

Inscription au tél. **022 796.62.79** jusqu'au jeudi précédent le repas.

Atelier d'écoute empathique

Dans le cadre du Contrat de Quartier, dès le mois de septembre,

tous les vendredis après-midi de 16h à 18h

Michel Monod animera gratuitement un atelier d'apprentissage de **l'écoute empathique**, inspiré de la méthode de communication non violente de Marshall Rosenberg.

Entraînement à exprimer en **JE** nos sentiments et besoins et à reconnaître en **VOUS** les sentiments et besoins de nos interlocuteurs. Cette méthode permet de créer la confiance nécessaire dans la langue du coeur avec la personne qui nous présente un problème puis de penser des solutions avec les idées de la tête.

Bienvenue à toute personne intéressée au local du Contrat de Quartier situé à l'angle sud est du Centre Commercial.(ancien poste de police municipale).

Conflits de voisinage?

J'ai des tensions avec mes voisines ou voisins; on ne se parle plus.

Faites appel à la médiation!

Echos

Plusieurs médiateurs/trices du quartier formés par les soins de la Commune de Vernier sont disponibles gratuitement pour rétablir la communication. Avec leur intervention vous parviendrez à un accord «gagnant-gagnant», respectant les intérêts de chacun.

Prenez contact au 076 269 34 39, mardi et jeudi de 17h à 19h30 ou laissez un message sur le répondeur.

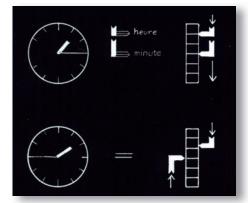
L'horloge Ingendahl de retour

Inaugurée le 27 mai 1983, par M. Fulvio Moruzzi, Conseiller administratif de Vernier, une année après le décès de son auteur, M. Kurt Ingendahl, cette « horlogesculpture » qui substitue la représentation circulaire habituelle de nos cadrans par une vision verticale du temps qui s'écoule, était depuis un certain temps hors d'activité.

Une habitante du quartier, Mme Christiane Robert, en collaboration avec M. Walter Hatt, a déposé une fiche projet auprès du Contrat de quartier pour demander la remise en état de cette œuvre d'art, requête acceptée, après de nombreuses démarches, par le Comité de pilotage du Contrat de quartier et les travaux de réhabilitation réalisés grâce également aux soutiens financiers de la famille de l'artiste, du Comité central du Lignon et du Contrat de quartier. L'œuvre d'art réparée retrouvait sa place sur le mail du Lignon, le 15 juin dernier, au cours du brève cérémonie officielle, en présence du Maire de Vernier, Thierry Apothéloz, et de la veuve de l'artiste et de son fils, M. Lukas Ingendahl.

Comment ça marche?

La lecture de l'heure peut se faire depuis tous les côtés et à grande distance. Quand l'aiguille des heures descend, elle indique



l'espace entre 0 et 6 heures, au contraire, en remontant, elle marque le temps entre 6 et 12 heures.

A l'identique, l'aiguille des minutes descendant indique de 0 à 30 minutes et en remontant de 30 à 60 minutes.

Jeux d'échecs géants au Lignon

Afin d'améliorer les contacts entre les diverses couches de population de la presqu'île d'Aïre et de la Cité du Lignon, M. Walter Hatt, du groupe de projets du Contrat de quartier, a proposé la mise en place d'un lieu où les habitants puissent se retrouver pour se détendre dans un lieu convivial avec la réalisation de deux jeux d'échec géants tracés sur le sol du kiosque à musique sur la place du Lignon.

Le kiosque à musique étant un endroit idéal pour une telle activité et le sol se prêtant idéalement au traçage durable de jeux et le toit donnant un excellent abri contre le soleil où la pluie.

Pour éviter des dégâts dus au vandalisme, les deux caisses de rangements seront fermées la nuit.

Le but recherché de ce projet est une nouvelle dynamique de quartier, de.rassembler et faire mieux se connaître les populations et éliminer les fossés entre générations.

Le projet ayant été accepté par le Contrat de quartier, les travaux ont été réalisés très rapidement et ce nouveau lieu de détente inauguré officiellement le mardi 15 juin 2010 par le Maire, Thierry Apothéloz, en même temps que l'horloge Ingendahl.

Ecole de musique Fanfare municipale de Vernier

Vous souhaitez que votre enfant apprenne la musique avec des professeurs diplômés du Conservatoire, mais sans devoir vous déplacer en ville ? Alors inscrivez-le à un cours de solfège et d'instrument à l'Ecole de Musique de la FMV.

Dès le 6 septembre 2010, les cours suivants seront donnés, dans votre commune, à la rue du Village, à l'école des Ranches I et au local de la fanfare, ch. de Poussy: trombone, trompette, saxophone, clarinette, flûte, batterie, percussions, piano, violon, chant (dès 15 ans), solfège, rythmique, FunPhare (Ensemble instrumental de jeunes).

Votre enfant pourra débuter l'apprentissage d'un instrument en même temps que ses cours de solfège. Dès la 2e ou 3e année, selon ses progrès, il entrera dans la formation musicale des jeunes, la **FunPhare**, afin de pouvoir jouer avec d'autres camarades. La FunPhare est également ouverte à tous les jeunes qui le souhaitent. Par la suite, l'élève pourra alors intégrer la fanfare municipale.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme **Madeleine Surget**, administratrice Tél. 022 752 20 59 Email mad.surget@sunrise.ch

Email mad.surget@sumse.ci

Prix annuel des cours :

Solfège, rythmique : CHF 400.-Instruments de fanfare, cours individuel: 1ère année CHF 700.-/ suivantes CHF 1'000.-

Piano, violon, chant, cours individuel : dès CHF 1'225.-

Possibilité de louer un instrument

La Paroisse Sainte-Marie du Peuple



à Châtelaine fête ses 80 ans

C'est, en effet, le 1er juin 1930 que Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, décrète qu'il sera érigé en Ville de Genève, à la frontière de la Commune de Vernier, une nouvelle paroisse qui portera le vocable de Sainte-Marie du Peuple et aura comme patron principal la Sainte Vierge et saint Jean l'Evangéliste et saint François d'Assise comme patrons secondaires.

Pour les catholiques de Châtelaine, leur paroisse était l'église Saint-Antoine de Padoue, construite en 1890 à la à la Servette. Pour la petite histoire, rappelons, en passant, qu'avant la guerre de 1914, le curé de Vernier-Village, l'abbé Broguet, n'acceptait pas les catholiques de Châtelaine dans son église. « Allez dans votre paroisse leur disait-il ». Déjà des « immigrés » mal accueillis!

C'est donc dans les années 29-30 qu'un groupe d'hommes du quartier de Châtelaine après bien des démarches et des efforts, obtient du Vicariat la construction d'un lieu de culte et le choix se porte sur la campagne Pescara, au chemin d'Aïre, sur la commune du Petit-Saconnex - aujourd'hui l'avenue Henri-Golay - , magnifique domaine avec une maison de maître, une dépendance avec appartement, une remise pour les calèches, une écurie, une serre pour plantes tropicales, une grand verger, une petite vigne et de très beaux arbres. La nouvelle paroisse catholique de Châtelaine va donc s'installer, non pas dans une cathédrale majestueuse avec clocher élancé et statues aux murs, mais dans une simple écurie transformée et qui sera consacrée officiellement le 8 décembre 1930 et comme le quartier était à cette époque appelé « le petit Moscou » c'est peut-être la raison pour laquelle la peinture initiale de la chapelle était rouge!

L'abbé Albert Maréchal, curé à Satigny, devient le premier curé de la nouvelle communauté et nommé, en 1936, aumônier de la jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) il est remplacé par l'abbé Antoine Cadoux qui retrouve ainsi sa maison natale

Les quartiers voisins de Balexert et celui de la presqu'île d'Aïre voient s'élever de grands immeubles et l'arrivée de nouveaux habitants, il faut donc prévoir d'abord une chapelle à Aïre, au chemin de Grand-Champ, dédiée à saint Jean Bosco, et ensuite la constitution de nouvelles paroisses, une au Bouchet (Saint-Pie X) en 1964, et pour terminer, en 1969 dans la cité du Lignon (Epiphanie)

En 1976, la bonne vieille cure est abandonnée pour un appartement dans l'immeuble - propriété de la paroisse - nouvellement construit - et à Noël 1977 les paroissiennes et paroissiens se retrouvent dans le nouveau Centre paroissial - devenu nécessaire avec l'explosion démographique du quartier. - inauguré officiellement le 23 avril 1978.

Actuellement, la paroisse Sainte-Marie du Peuple fait partie de l'unité pastorale de la Boucle du Rhône qui regroupe les paroisses de Vernier, Châtelaine, Balexert et Le Lignon, desservie par une équipe pastorale de trois prêtres et deux assistants pastoraux.

La vie de notre **Association**



On se souvient du samedi 29 mai 2010, la journée «coup de balais», organisé par la Commune de Vernier dans le cadre de «Vernier propre». Dans chaque quartier, une équipe s'était constitué pour ramasser les déchets au bords des rues et chemins, dans les parcs et les bois de notre quartier.

Voici la photo des volontaires d'Aïre et du Lignon, petits et grands, tous des membres de notre Association. Nous avons rempli une camionnette entière, non seulement avec des petits déchets, nous avons également monté des téléviseurs, des caddies, des matelas et des cadres de lits qui ont été jeté par dessus les passerelles qui relient Aïre et Lignon. Après le travail, le plaisir. Une rencontre très conviviale avec grillades pour toutes les personnes de notre commune qui se sont investi a été organisé au bord du Rhône. Bravo et un **GRAND MERCI.**

Rappelez-vous «pensez-y! pensez tri!

Le bloc-notes du taupier

Le taupier, au cours de ses promenades au mois de juin, a découvert ce curieux spectacle à la déchetterie située en haut du chemin de Grandchamps et il s'interroge pour savoir si certains habitants n'ont pas trouvé d'emplacement plus bucolique pour leur pique-nique familial ou s'agit-il simplement de la mauvaise habitude de déposer ses rebuts n'importe où ou n'im-



Le truc du mois

Le papier qui protège la vie des légumes Le papier journal absorbe l'humidité, alors tapissez-en le bac à légumes de votre frigo: ainsi vos salades, choux, poivrons, etc. vont rester frais deux fois plus longtemps.



rejoindre. Ils vous retrouveront avec plaisir le mois prochain



Agenda

A la Macav

Maison d'artisanat communal amateur de Vernier

Rue du Village 52 - Vernier

du 12 septembre au 2 octobre

Rita CASIMIR

«Paysages et fleurs» Aquarelles

du 11 octobre au 6 novembre

Josefa PEREZ

« La vie en rose » Peinture à l'huile en mémoire de ma mère

La Paroisse Sainte-Marie du peuple

Fête des 80 ans, le Samedi 25 septembre dès 15h.

Exposition photographique

Tombola spéciale du 80e

Jeux à gogo et château gonflable pour les enfants

Tournoi de pétanque en doublettes

Spectacle de marionnettes à 16 h

Saucisses grillées-frites-kebabs-pâtisserie et buvette

Dès 19h. Danse et karaoké



Réflexologie

Massages des mains et des pieds qui réharmonisent l'énergie du corps et favorisent la détente et le bien-être.

Madeleine Codemo-Pahud

Cabinet de podologie 34-35 av. du Lignon 1219 Le Lignon 022/796 80 54 Soins aussi à domicile



